



...tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)... ...tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)... ...tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)...

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 2 décembre 2010

### **En hiver, les oiseaux ont plus que jamais besoin de vous !**

**Depuis quelques jours, le gel et la neige ont fait fuir des milliers d'oiseaux dont la survie s'avère menacée. C'est pourquoi, la LPO demande au Ministère de l'Ecologie le déclenchement immédiat du protocole national Vague de froid. La LPO invite également le grand public à installer des mangeoires et des abreuvoirs dans les jardins ou sur les balcons. Difficile, en effet, pour nos amis ailés de résister au froid quand la nourriture et l'eau se font rares !**

La chute des températures et la généralisation de la neige dans de nombreux départements ont déjà contraint des milliers d'oiseaux à se réfugier plus au sud et à l'intérieur des terres.

Ainsi, 56 000 grives et alouettes ont survolé l'Ardèche le 1<sup>er</sup> décembre ; 1 200 buses variables ont été observées au-dessus de Besançon (Doubs) le 29 novembre ; des bruants des neiges ont été aperçus à l'intérieur des terres ; des arrivées massives de pinsons et d'autres petits passereaux ont été enregistrées sur le littoral méditerranéen et l'intérieur de notre territoire ; de nombreux passages de vanneaux ont été notés dans toute la France ; des oies (principalement cendrées) ont effectué des mouvements dans le nord de la France et le long de la vallée du Rhône.

Face à ces phénomènes exceptionnels à cette époque de l'année, la LPO réclame la mise en œuvre, sans plus attendre, du protocole national Vague de froid\*.

De votre côté, vous pouvez également aider nos amis ailés à résister aux conditions climatiques difficiles.

En hiver, c'est le manque de nourriture qui menace les oiseaux, bien plus que le froid. Pour maintenir une température corporelle constante (40-42°C), ils disposent d'un système élaboré de thermorégulation, et mettent en action des stratégies de rassemblement.

Pourtant, malgré ces techniques de résistance, ils doivent inlassablement chercher de la nourriture pour ne pas mourir de froid. Or, les jours raccourcissent, les ressources alimentaires se raréfient et sont masquées par la neige et le verglas. Les oiseaux ont donc plus que jamais besoin de vous.

Pour les aider à se nourrir, vous pouvez installer des mangeoires (disponibles sur la boutique LPO\*) dans votre jardin ou sur votre balcon, hors d'atteinte des prédateurs.

Vous y placerez des aliments riches en hydrates de carbone et en graisse, de préférence le matin de bonne heure et le soir avant le rassemblement des oiseaux en dortoir. Ils pourront ainsi reconstituer leurs réserves de lipides indispensables pour résister aux longues et froides nuits d'hiver. Ces mangeoires doivent être régulièrement nettoyées afin d'éviter la propagation des maladies, et permettre le maintien de la nourriture à l'abri de l'humidité et des intempéries.

Attention, cependant, les oiseaux ne doivent être nourris que pendant la période sensible, à savoir de fin novembre à fin mars, afin de respecter leur comportement naturel. Et comme la nourriture artificielle ne suffit pas, il convient de préserver tout au long de l'année, dans votre jardin, une végétation indigène, source d'insectes, de fruits et de baies.

Pour permettre aux oiseaux de se désaltérer et de se baigner (l'entretien du plumage étant primordial pour lutter contre le froid), vous pouvez leur fournir un abreuvoir. Vous veillerez à renouveler l'eau deux fois par jour et à la maintenir libre de glace en ajoutant simplement et uniquement de l'eau tiède.

En aidant les oiseaux en hiver, nous pouvons tous participer à la sauvegarde du vivant tout en continuant à admirer à loisir ces acrobates ailés.

Allain Bougrain Dubourg  
Président de la LPO

## **Le protocole national Vague de froid**

Ce protocole intervient quand des températures négatives sans dégel sont enregistrées dans la journée sur les 2/3 du territoire national et une aggravation dans les 3 jours suivants est prévue. Il a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles les mesures de suspension de la chasse en cas de gel prolongé sont susceptibles d'être prises au niveau de chaque département. L'article R. 424-3 du code de l'environnement, prévoit que « en cas de gel prolongé, susceptible de provoquer ou de favoriser la destruction du gibier, le préfet peut, sur tout ou partie du département, suspendre l'exercice de la chasse soit à tout gibier, soit à certaines espèces de gibier. La suspension s'étend sur une période de dix jours maximum et renouvelable. L'arrêté du préfet fixe les dates et heures auxquelles entre en vigueur et prend fin la période de suspension. » La suspension de la chasse doit être proportionnelle aux risques de pertes dans les populations d'oiseaux concernées.

## **Au menu des mangeoires**

### **Les meilleurs aliments**

- Mélange de graines : le mélange optimal reste composé de tournesol noir, cacahuètes non salées et maïs concassé ;
- Pain de graisse végétale simple ;
- Pain de graisse végétale mélangé avec des graines, fruits rouges ou insectes ;
- Graines de tournesol (non grillées et non salées), si possible non striées, les graines noires sont meilleures et plus riches en lipides ;
- Cacahuètes (non grillées et non salées) ;
- Amandes, noix, noisettes et maïs concassés (non grillés et non salés) ;
- Petites graines de millet ou d'avoine ;
- Fruits décomposés (pomme, poire flétrie, raisin).

### **Les aliments à donner en petites quantités seulement**

- Lard, suif, saindoux ;
- Margarine, végétaline ;
- Pâtée pour chat ou chien, excellent substitut aux insectes ou vers ;
- Croûtes de fromage (souvent trop salée) ;
- Miettes de pain, biscottes ou gâteaux ;
- Pomme de terre, pâtes ou riz cuits.

### **Les aliments à ne pas donner**

- Biscottes, pain sec, noix de coco desséchée, riz cru et restes de pâtisseries ;
- Le lait qui n'est pas digéré par les oiseaux (seuls les dérivés cuits comme le fromage le sont) ;
- Les larves de mouches (asticots) qui risquent de perforer l'estomac ;
- Les graines de ricin ou lin qui sont toxiques pour les oiseaux.

## **Créer un refuge LPO**

La LPO offre l'opportunité aux particuliers et aux personnes morales (écoles, collectivités, entreprises) d'inscrire leurs terrains dans le réseau des Refuges LPO. L'objectif de tous étant de mieux protéger l'environnement, le cadre de vie et plus largement la biodiversité de proximité. Ce premier réseau de jardins écologiques en France s'inscrit au cœur de la trame verte et des corridors écologiques, en constituant un véritable maillage sur notre territoire. Depuis la création du premier Refuge en 1921, dans le Nord, plus de 16 000 ont vu le jour sur plus de 36 000 hectares. Aujourd'hui, le réseau compte 9180 refuges répartis sur 15 000 ha.

Les propriétaires de Refuges LPO bénéficient de conseils pratiques de la LPO, notamment sur le nourrissage des oiseaux.

## **La boutique LPO**

Elle propose une large gamme de mangeoires et d'abreuvoirs pour oiseaux : <http://www.lpo-boutique.com>

## **Contacts :**

### **Claire Lux, Attachée de presse**

01 42 73 56 10 / 06 34 12 50 69

### **Anne-Laure Dugué, Responsable de Programme Oiseaux en détresse**

05 46 82 12 34 / [anne-laure.dugue@lpo.fr](mailto:anne-laure.dugue@lpo.fr)

### **Nicolas Macaire, Animateur du programme Refuges LPO**

05 46 82 12 34 / [nicolas.macaire@lpo.fr](mailto:nicolas.macaire@lpo.fr)